



DOUANE

FLASH INFO

TENTATIVE D'HOMICIDE À LA BSI DE MELUN SENART C'EST L'AGRESSION DE TROP !

Une nouvelle fois un accident grave vient rappeler la dangerosité de notre métier de douaniers en Surveillance.

Une nouvelle fois c'est un refus d'obtempérer comme nous les vivons quasiment quotidiennement, mais désormais les voyous ne se gênent plus pour tenter de tuer les douaniers en les reversant avec leur véhicule. **Car il faut appeler un chat un chat, il s'agit bien là d'une tentative d'homicide !**

Notre collègue de la BSI de Melun Sénart est blessée aux jambes, à l'épaule et à la tête, après des examens médicaux elle a pu heureusement, rentrer chez elle. Nous lui apportons notre plus sincère soutien et nos vœux de rétablissement.

C'est l'accident de trop !

Le délinquant auteur de cette agression a été arrêté par la gendarmerie et passe en comparution immédiate ce jour au tribunal de Melun. **La CFDT souhaite une condamnation exemplaire face à ce genre d'attaques qui met la vie de nos collègues en jeu.**

En outre, nous avons demandé à l'administration d'accompagner au civil les collègues pour obtenir des réparations à hauteur des préjudices subis.

DES OF quotidiennes ! Un MIP par jour pour un barrage forcé voilà la réalité de notre travail.

QUE FAIT L'ADMINISTRATION, QUE FAIT L'ÉTAT ?

Pas grand-chose au demeurant. Il faut dire que le climat du pays est devenu détestable et qu'aujourd'hui les violences contre les fonctionnaires sont parfois soutenues ou légitimées par des élus de la République.

Parallèlement, les voyous ne se gênent plus pour saisir la justice contre nous. Quatre de nos collègues sont aujourd'hui mis en examen pour avoir été contraints de mettre en place les techniques de TPCI, qui auraient blessé des individus qui refusaient de se soumettre au contrôle. C'est le monde à l'envers !

Des plaintes de plus en plus farfelues sont déposées par des « usagers » qui essaient ainsi de se faire rembourser des effets qu'ils ont eux-mêmes détruits ou endommagés.

Il faut une réponse ferme. Toutes les incivilités même mineures à l'encontre des douaniers doivent faire l'objet d'une plainte soutenue par l'Administration et surtout d'un soutien clair et durable de notre employeur. Des instructions précises de la Directrice Générale doivent être données dans ce sens.

Et ne parlons pas de la décision du Conseil Constitutionnel qui annule notre article 60.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

**VOTRE VOIX
NOTRE ACTION
VOTEZ CFDT**



 @fedefinancescfdt
 @cfdtfinances

FINANCES.CFDT.FR

UNE ADMINISTRATION PROCHE DE SES AGENTS ? CLAIREMENT NON !

Nous avons une triste expérience dans le domaine des suites de ces agressions et il est systématiquement oublié par l'Administration de mesurer les fractures psychologiques des collègues renversés et blessés, tout comme d'accompagner les collègues témoins de ces attaques lors des contrôles.

IL Y A TOUJOURS UN AVANT ET UN APRÈS.

Les syndromes post-traumatiques peuvent venir des jours, des mois ou des années après les faits. Une fois de plus, les administrations d'autres pays ont pris les devants, **et les suivis psychologiques, par des professionnels formés spécifiquement aux métiers des forces armées, sont systématiquement mis en place.**

Rappelons-nous, l'année dernière, une de nos collègues était victime d'un accident de voiture grave suite à une course poursuite. Bilan : hélicoptage, 3 mois d'hospitalisation, souffrances et rééducation importante.

Aujourd'hui l'administration locale la somme par téléphone de reprendre son service en se fondant sur une expertise médicale totalement bâclée et clinique, qui s'assoit complètement sur son traumatisme psychologique réel.

L'administration avait clairement la possibilité de ne pas suivre l'expertise, elle a fait consciemment et volontairement le choix contraire, comme systématiquement dans le domaine.

La CFDT travaille sur ce dossier en ce moment pour mettre la DG face à ses responsabilités.

LA CFDT DEMANDE QUE LES AVIS DES COMITÉS MÉDICAUX QUI VONT À L'ENCONTRE DES AGENTS VICTIMES D'ACCIDENTS DE SERVICE NE SOIENT PAS SUIVIS. LA LOI PRÉVOIT EXPRESSÉMENT CETTE POSSIBILITÉ.

Madame la Directrice Générale,

Nous risquons au quotidien notre santé et notre vie pour accomplir nos missions.

La moindre des choses est d'être soutenus jusqu'au bout par notre employeur.

Nous exigeons des actes forts !